

# CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 – 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



## Réunion du Conseil d'administration Séance du Vendredi 22 Mars 2024

**Date de convocation : 14 mars 2024**

**Nombre de membres**

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 16 présents et représentés
- ✕ 16 votants

L'an deux mil vingt-quatre, vingt-deux Mars à 09h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à LA TABLE DU LAC, 19 RUE DU LAC (88390 SANCHEY) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

### **Etaient présents en présentiel :**

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), formant la majorité des membres en exercice.

### **Excusés :**

Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY).

### **Pouvoirs :**

Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE) Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE) à Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY).

### **Etaient présents également :**

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Finances et RH Interne), Mme MATHIEU Aurélie (Responsable du Pôle Compétences et Territoires), Mme SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. VILLEMEN Pascal (Payeur Départemental), Mme KARM Emilie (Responsable du service Instances Paritaires), M. VIAC Venenzio (Conseiller Statutaire et Juridique), M. BELHAJ Ayoub (Contrôleur de gestion) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

### **Désignée en qualité de secrétaire de séance :**

M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX).

## **2024/11 - Gestion des amortissements des immobilisations incorporelles et des immeubles par destination du nouveau siège social**

- Vu la loi NOTRé du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 106 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022 ;
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratif ;
- Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 ;
- Vu la délibération N°364 du 24 novembre 2024, portant sur la bascule à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 ;
- Vu la délibération N°366 du 24 novembre 2024, portant mise à jour des modalités de gestion des amortissements ;

Considérant qu'il convient de tenir compte des achats de logiciels lors de l'achat de PC ;

Considérant que les bâtiments publics non productifs de revenus ne sont pas soumis à l'amortissement, mais qu'ayant perçu une subvention pour la construction d'un bâtiment passif, nous devons amortir à la fois la subvention perçue et notre nouveau siège social pour le montant de la subvention ;

Considérant qu'il nous faut également prévoir l'amortissement des biens immeubles par destination, dont la chaufferie bois, subventionnée à hauteur de 42 255 € ;

### **Les membres du Conseil d'administration, Après un large débat, À l'unanimité,**

**- Adoptent les modalités de gestion des amortissements des biens cités ci-dessus, telles que proposées dans le tableau ci-annexé ;**

***Cette délibération complète la délibération N°366 précitée.***

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

**M. BALLAND Michel**  
**Président du Centre Départemental**  
**de Gestion des Vosges**  
**Maire honoraire de GIRMONT**

